

05 août 2014

PROVINCE DE  
QUÉBEC  
VILLE DE THURSO

SÉANCE GÉNÉRALE tenue à l'Hôtel de Ville, mardi le 05 août 2014 à dix-neuf heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Benoît Lauzon et les Conseillers suivants :

Léonard Raby, Jason Carrière, René Ouellet, Hélène Laprade, Carol Danis.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil, l'Adjoint au directeur et responsable des loisirs Hugo Blais est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Lecture de la correspondance.
7. Avis de motion / Règlements :
  - a) Adoption de résolution en vertu du règlement relatif aux PPCMOI No 10-2011 : projet particulier de construction sur le lot 5 271 897 ptie.
8. Commission Administrative :
  - a) OMH de Thurso : états financiers 2013 ;
  - b) Nouvelles cotisations RREMQ ;
  - c) Rapport d'avancement travaux MTQ ;
  - d) Mandat MAMOT : financement permanent usine de filtration ;
  - e) Mandat – Les Services exp inc.
9. Commission de Sécurité :
  - a) Installation caméras hôtel de ville : Martin Crépeau Informatique Inc. ;
  - b) SQ : intervenant scolaire ;
  - c) Engagement pompiers ;
  - d) Installation panneau stationnement interdit.
10. Commission des Travaux publics :
  - a) Devis et soumissions : location-achat véhicule Prinoth ; (2)
  - b) Achat matériel de signalisation : Spectralite/Signoplus.
11. Commission de l'Urbanisme et de l'Environnement :
  - a) Signatures contrat de services : agrandissement des périmètres urbains ;
  - b) Programme subvention couches lavables : M. Cédrick Tremblay.
12. Commission de l'Aménagement et de l'Embellissement du territoire.
13. Commission des Loisirs, des arts et de la Culture :
  - a) Utilisation gratuite centre comm. : levée de fonds Marie-Pier Giroux ;
  - b) Offres d'emploi aréna Guy Lafleur : préposés aux buts/surveillant patin ;
  - c) Horaire heures d'ouverture bibliothèque municipale ;
  - d) Mandat supplémentaire ingénierie : patinoire extérieure ;
  - e) Travaux conduites d'égout : piscine municipale ;
  - f) Utilisation gratuite aréna Guy Lafleur : Partie de plaisir-Vision hockey 2014-2015.
14. Rapport du maire.
15. Nouvel Avis de Motion.
16. Divers :

05 août 2014

- a) Entente service d'archivage externe : Service informatique D.L. Inc. ;
  - b) Contribution financière : Symposium Gatineau en couleurs ;
  - c) Clôture : 394 Croissant Edwards ;
  - d) Demande MDEP : CA Lauzon ;
  - e) Modifications budgétaires.
17. Parole au public.
  18. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2014-08-299

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET,

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par les présentes adopté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-300

CONSIDÉRANT que des copies des procès-verbaux de la séance générale du 07 juillet 2014 et de la séance spéciale du 21 juillet 2014 ont été remises à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, l'adjoint au directeur est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

QUE les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 07 juillet et 21 juillet 2014 soient approuvés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-301

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET,

D'approuver la liste des comptes ci-après :

et d'autoriser le secrétaire-trésorier de la Ville à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Chèques des élus et employés pour la période du 2014-06-29 au 2014-07-26 totalisant 74 173.60 \$ ;

Chèques pour comptes à payer pour la période du 2014-07-01 au 2014-07-31 totalisant 142 703.29 \$ (No : 40791 à No : 40887) ;

Prélèvements pour la période se terminant le 2014-07-31 totalisant 45 750.56 \$ (No : 1202 à No : 1235) ;

05 août 2014

Dépôts directs pour la période se terminant le 2014-07-31 totalisant 21 772.38 \$ (No : 120 à No : 123).

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-302

Adoption d'une résolution dans le cadre d'une demande d'autorisation (No 2014-03P) pour un projet particulier de construction résidentielle en vertu du règlement No 10-2011, règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

ATTENDU QU'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction pour déroger au règlement de zonage No 12-2008, soit plus particulièrement à la grille de spécification de la zone R-a-122, a été déposée le 6 juin 2014 au service d'urbanisme de la Ville et qu'elle concerne un projet admissible pour le lot 5 271 897 ptie, du cadastre rénové du Québec ;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a examiné la demande faite en vertu du règlement sur projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) No 10-2011 et qu'il recommande au Conseil son approbation sous certaines conditions ;

ATTENDU QUE ledit projet, tel que présenté, consistant à construire des habitations unifamiliales jumelées alors que seules les habitations unifamiliales isolées sont autorisées dans la zone en question, répond aux objectifs fixés par le plan d'urbanisme de la Ville de Thurose No 08-2008;

ATTENDU QU'un deuxième projet de résolution en vertu du PPCMOI No 10-2011 pour ledit projet particulier de construction fut adopté à la séance spéciale du 21 juillet 2014 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance spéciale du 21 juillet 2014 ;

ATTENDU QU'aucune demande valide de participation à un référendum ne fut présentée :

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE la présente *résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) No 10-2011 : projet particulier de construction sur le lot 5 271 897 ptie* soit et est par les présentes adoptée, à savoir :

05 août 2014

Accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) No 10-2011, une demande d'autorisation d'un projet particulier situé sur le lot 5 271 897 ptie, présenté par 7013311 Canada Inc. (Les Entreprises Laurent Labrie) comportant les éléments suivants :

En occurrence, pour ce projet, cette autorisation de dérogation de notre règlement de zonage No 12-2008, vise à :

- Permettre l'implantation d'habitations unifamiliales jumelées, en dérogation de la grille de spécification dans la zone R-a 122;

Et ce, aux conditions suivantes qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé par la présente résolution :

1. Pour garder le caractère basse densité de la zone en question, seule la construction d'habitations unifamiliales jumelées d'un (1) étage est autorisée sur les lots de nouvelle rue (B) à être construite, aucun autre type d'habitation ne sera autorisé. La rue en question est bornée à l'ouest par les 14 lots contigus aux lots 5 271 845 à 5 271 854 et l'est par les 16 lots contigus aux lots 5 271 855 à 5 271 864, tel que démontré sur le plan projet de lotissement présenté dans le cadre de la demande ;
2. Pour chaque habitation aucune sailli n'empêchera d'y aménager un minimum de deux (2) cases de stationnements en ligne (un derrière l'autre);
3. Les façades avant devront être à 75% de maçonnerie;
4. Un minimum d'un (1) arbre feuillu de 60 mm de diamètre doit être fourni et planté, par le promoteur, devant chaque habitation, et ce, dans la première année d'occupation;
5. Aucun logement supplémentaire ou intergénérationnel, aucun bureau de professionnel et autre commerce de services dans une habitation n'y sera autorisé;
6. Aucun des lots, énumérés ci-haut ainsi que ceux déjà existants et situés aux adresses suivantes 111 à 130 et 190 à 250 Guy Lafleur, ne pourront faire l'objet de remembrement (fusion).

QUE la présente résolution soit ajoutée comme « Annexe D » au règlement relatif aux PPCMOI No 10-2011.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-303

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro se doit d'accepter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Thuro pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 ;

05 août 2014

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Thurso termine l'année 2013 avec un déficit budgétaire réel de 181 967 \$ ;

ATTENDU QUE la contribution de la Ville de Thurso est de 18 197 \$ :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS,

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Thurso pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-304

CONSIDÉRANT les modifications apportées par le RREM en regard du taux de cotisation de l'employeur de 5 ¾ à 6 ¾ ;

CONSIDÉRANT l'entente entre la Ville de Thurso et ses employés pour le partage des coûts (50 % - 50 %) ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso modifie comme suit les cotisations employées aux différents régimes de retraite des employés :

	<u>AVANT</u>	<u>APRÈS</u>
PD	5 ¾	6 ¾
CD	2 ¼	1 ¼
REER employés	2 ¼	1 ¼
REER dg	¾	¾
CD dg	2 ½	1 ½

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-305

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS,

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande au MTQ de lui transmettre un rapport d'avancement du dossier du remplacement du ponceau à l'extrémité Est de la municipalité sur la route 148 (effets négatifs en aval et en amont).

Adopté à l'unanimité.

05 août 2014

Rés. : 2014-08-306

ATTENDU QUE la Ville de Thurose désire se prévaloir des dispositions de l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurose mandate le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-307

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET,

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurose autorise M. Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Thurose l'offre de services professionnels datée du 25 juillet 2014 de « Les Services exp inc. » pour un échantillonnage des odeurs dans l'environnement.

QU'un budget de 6 000 \$ soit prévu à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-308

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurose accepte la proposition # 562 datée du 2 juillet 2014 au montant de 920 \$ plus taxes de *Martin Crêpeau Informatique Inc.* pour l'installation de caméras à l'entrée de l'hôtel de ville.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-309

CONSIDÉRANT la problématique vécue à tous les ans avec le fumage et la circulation des étudiant(e)s de l'école Sainte-Famille/aux Trois-chemins ;

CONSIDÉRANT que le policier intervenant scolaire se doit d'être en poste au début de l'année scolaire :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS,

05 août 2014

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuroso demande à la Sûreté du Québec – MRC Papineau de s'assurer de l'entrée en fonction de l'intervenant scolaire à l'école Sainte-Famille/aux Trois-chemins au début du calendrier scolaire prochain.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-310

CONSIDÉRANT les candidatures de Messieurs Maxime Girard, Guillaume Poirier, Joël Raby et Kevin Holmes à titre de pompiers ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des incendies, M. Jacques Legault :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS,

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuroso engage les personnes ci-dessous à titre de pompiers :

- M. Maxime Girard
- M. Guillaume Poirier
- M. Joël Raby
- M. Kevin Holmes

QUE l'engagement soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

- fournir un certificat médical de bonne santé ;
- fournir une attestation sans antécédents criminels ;
- fournir une copie de son permis de conduire ;
- fournir une copie de son certificat de naissance ;
- compléter une accréditation de la formation Pompier I lorsque celle-ci sera disponible.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-311

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuroso autorise l'installation d'un panneau « stationnement interdit » (no parking) au coin

05 août 2014

Galipeau/Desaulnac sur la rue Desaulnac côté sud entre le poteau de service (Hydro-Bell) et l'intersection.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-312

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte les « Directives aux soumissionnaires et devis technique » pour la location-achat d'un véhicule utilitaire municipal sur chenilles avec équipements, tel que préparé par M. Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, et approuvé par Me Marc Tremblay, avocat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-313

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande sur appel d'offres des soumissions pour la location-achat d'un véhicule utilitaire municipal sur chenilles avec équipements, selon les directives aux soumissionnaires et devis technique préparés à cet effet et disponibles à compter du 13 août 2014 sur le site Se@o ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)).

QUE les soumissions préparées sur les formules de soumission soient déposées dans des enveloppes scellées portant la mention « Soumission – location-achat d'un véhicule utilitaire municipal sur chenilles avec équipements » à l'adresse suivante :

Bureau du Directeur général  
Ville de Thurso  
161, rue Galipeau  
Thurso (Québec) J0X 3B0

QUE les soumissions respectent toutes les conditions exigées.

QUE les soumissions doivent obligatoirement être déposées dans une enveloppe scellée au plus tard le **jeudi 28 août 2014 à 11 heures** et elles seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de fermeture des soumissions à la même adresse, devant témoins, conformément à la loi.

QUE la Ville de Thurso ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui seront présentées et n'encourt aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

05 août 2014

Rés. : 2014-08-314

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte les propositions # 8821 et # 9054 de Spectralite/Signoplus pour l'achat de matériel de signalisation et de voirie.

QU'un budget de 2 600 \$ soit prévu à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-315

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise Messieurs Benoît Lauzon, maire, et Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso un contrat de services professionnels avec BC2 pour l'agrandissement des périmètres urbains.

QU'un budget de 4 000 \$ soit prévu à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-316

CONSIDÉRANT le programme de subvention pour l'achat de couches lavables créé par la Ville de Thurso

CONSIDÉRANT le formulaire d'inscription complété par M. Cédrick Tremblay et les pièces justificatives reçues :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse la somme de 250 \$ à M. Cédrick Tremblay dans le cadre du « Programme de subvention pour l'achat de couches lavables ».

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-317

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE,  
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

05 août 2014

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'utilisation gratuite du centre communautaire le samedi 23 août 2014 pour la présentation d'un souper-spectacle ou spectacle dansant pour la levée de fonds pour Mlle Marie-Pier Giroux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-318

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'affichage des offres d'emploi à l'aréna Guy Lafleur pour l'engagement de cinq (5) préposé(e)s aux buts.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-319

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs, pour modifier l'horaire des heures d'ouverture de la bibliothèque :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso modifie comme suit l'horaire des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale à compter du 2 septembre 2014 :

Lundi	FERMÉ
Mardi	17 h 30 à 20 h 30
Mercredi	14 h 30 à 17 h 30
Jeudi	17 h 30 à 20 h 30
Vendredi	14 h 30 à 17 h 30
Samedi	09 h 00 à 12 h 00

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-320

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'offre de services professionnels datée du 15 juillet 2014 présentée par la firme d'ingénieurs

05 août 2014

« Larocque-Cournoyer S.E.N.C. », en regard de la structure de la nouvelle patinoire extérieure.

QU'un budget de 3 500 \$ soit prévu à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-321

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuroso autorise le paiement de la facture # 24420 datée du 10 juillet 2014 de « Plomberie Jacques Proulx Inc. » pour l'inspection des conduites à la piscine municipale nécessaire à la planification d'un projet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-322

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Richard Jamieson pour répéter l'activité « Partie de plaisir – Vision hockey » 2014-2015 destinée aux jeunes ;

CONSIDÉRANT le partenariat avec « Cœur des Vallées en Action » (Québec en forme) :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuroso autorise l'utilisation gratuite de l'aréna Guy Lafleur selon l'horaire à être déterminé par M. Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs, pour la tenue de l'activité « Partie de Plaisir – Vision hockey » pour la saison 2014-2015.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-323

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de procéder à l'archivage externe de ses données suite à la fin de contrat entre la MRC Papineau et la CSCV ;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par M. André Bélec de la MRC Papineau;

CONSIDÉRANT la proposition de « Service informatique D.L. Inc. » ;

CONSIDÉRANT que la signature d'une entente d'archivage des données assure à la municipalité l'obtention de taux préférentiel pour le support et le maintien des installations matérielles et logiques :

05 août 2014

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M. Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de services avec « Service informatique D.L. Inc. ».

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-324

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la 7<sup>e</sup> édition du « Symposium Gatineau en Couleurs » qui se tiendra les 17, 18 et 19 octobre 2014 à Gatineau ;

CONSIDÉRANT que ce symposium accueillera les artistes peintres et sculpteurs de l'Outaouais :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse la somme de 200 \$ à titre de contribution financière pour la tenue de la 7<sup>e</sup> édition du « Symposium Gatineau en Couleurs ».

QUE le montant soit approprié à même le budget discrétionnaire du maire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-325

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,  
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso rembourse à M. André McAndrew et Mme Josée Aubé la somme de 645 \$ (1 700 \$ X 33 % + taxes) à titre de compensation suite à l'installation d'une clôture par la municipalité en bordure de la rue Galipeau sur la limite ouest des terrains du Croissant Edwards bordant la dite rue et l'enlèvement de la clôture installée par les propriétaires.

L'encaissement du chèque donnera quittance pleine et entière à la Ville de Thurso en regard de ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

05 août 2014

Rés. : 2014-08-326

CONSIDÉRANT que *Lauzon Plancher de bois exclusif* nous a avisé qu'elle devrait procéder à la construction d'un mur anti-bruit selon un certificat d'autorisation émis par le MDDEP en 2008 ;

CONSIDÉRANT la hauteur et la largeur du dit mur à proximité des propriétaires contigus ;

CONSIDÉRANT l'impact de ce mur sur la qualité de vie des résident(e)s ;

CONSIDÉRANT le délai depuis l'émission du certificat d'autorisation ;

CONSIDÉRANT les dommages collatéraux d'une telle construction ;

CONSIDÉRANT que nous estimons cette construction comme une erreur pour corriger une autre erreur ;

CONSIDÉRANT qu'il existe sûrement des alternatives ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Lauzon s'est toujours comportée comme un bon citoyen corporatif et n'hésitera pas à poser les gestes qui s'imposent;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de vérifier la conformité du mur avec la réglementation actuelle ;

CONSIDÉRANT que les résident(e)s doivent être consultés avant une telle construction ;

CONSIDÉRANT les améliorations prochaines aux installations et les projets de réaménagement dans la cour :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuroso demande au MDDEP une rencontre tripartite (Ville-Lauzon-MDDEP) afin d'analyser toute alternative possible autre que la construction du mur anti-bruit.

QU'une copie de la présente résolution soit expédiée à M. Alexandre Iraca, député, et demande son intervention.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-327

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS,

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

05 août 2014

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro accepte les modifications apportées aux prévisions budgétaires par les écritures # 578 et # 579.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2014-08-328

MONSIEUR RENÉ OUELLET PROPOSE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY,

QUE la présente séance soit levée à 20 heures 03.

Adopté à l'unanimité.

---

(signé)  
Benoît Lauzon, Maire

---

(signé)  
Hugo Blais, Adjoint au dir.